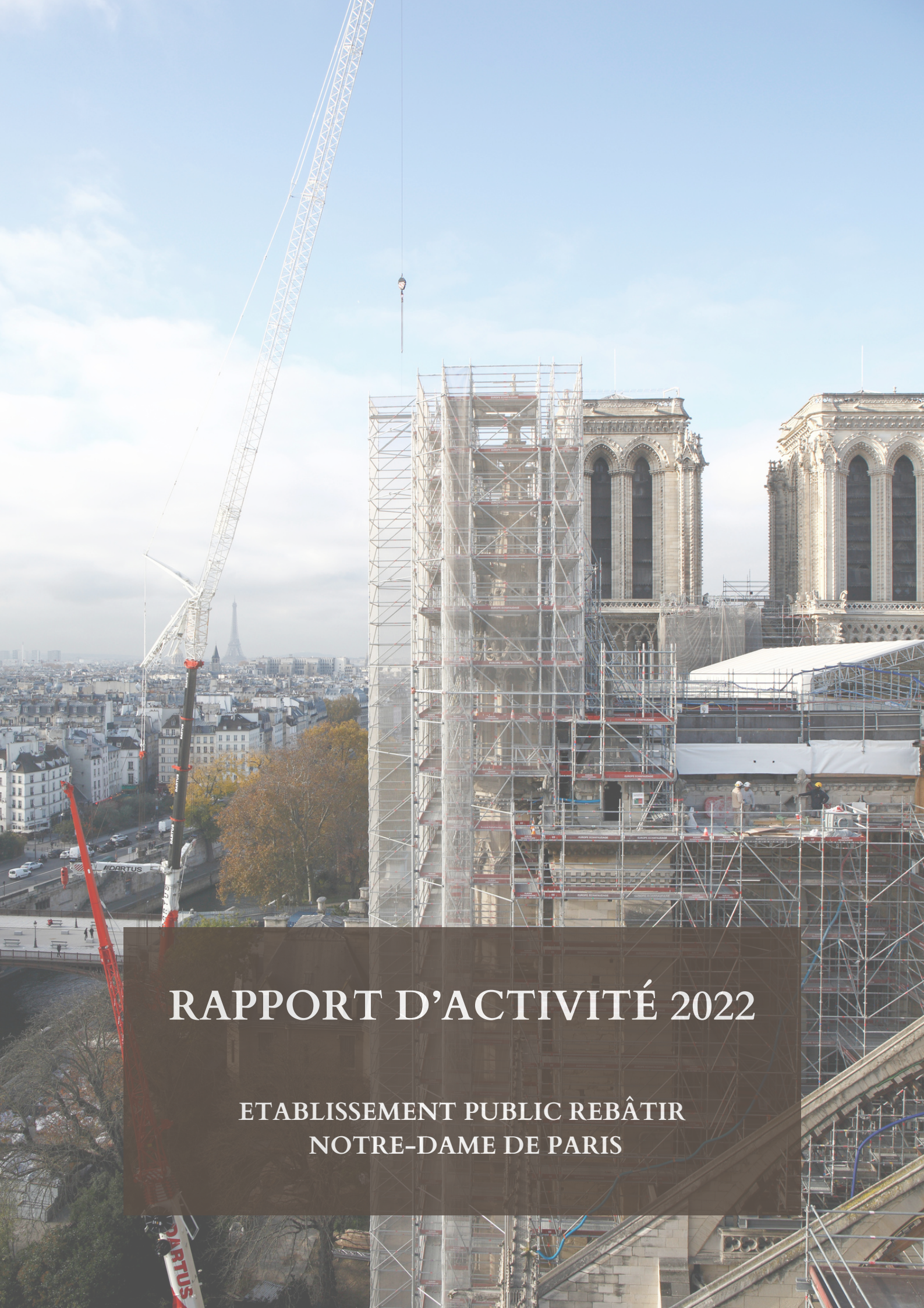




RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

ETABLISSEMENT PUBLIC REBÂTIR
NOTRE-DAME DE PARIS

- Un établissement public atypique par sa mission, de droit commun pour ses règles et statuts.

L'établissement public administratif chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris a été créé par la loi n° 2019-803 du 29 juillet 2019 [1] pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet.

Son fonctionnement et son organisation ont été précisés par le décret n° 2019-1250 du 28 novembre 2019 [2], prévoyant sa création au 1er décembre 2019 à l'issue d'une courte et intense période de préfiguration de trois mois.

L'établissement Rebâtir Notre-Dame de Paris se situe dans le droit commun des établissements publics administratifs, de ce fait il obéit aux règles classiques des établissements sous tutelle du ministère de la Culture.

Ses spécificités tiennent aux circonstances de sa création – il a été voulu et créé par le législateur, sous l'impulsion du chef de l'État – et aux particularités de la mission – traditionnellement assurée par l'administration déconcentrée du ministère de la Culture – qui justifie son existence : « assurer la conduite, la coordination et la réalisation des études et des opérations concourant à la conservation et à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris ».

Cette mission de l'établissement public s'inscrit dans une forte contrainte de délai. L'objectif fixé par le président de la République est une réouverture de la cathédrale au culte et à la visite le 8 décembre 2024.

Enfin, l'établissement bénéficie d'un dispositif de financement inédit puisque la quasi-exclusivité de ses ressources provient du reversement des fonds issus de la souscription nationale mise en œuvre par la loi du 29 juillet 2019.

À sa mission essentielle viennent s'ajouter des missions complémentaires dont la principale consiste à « élaborer et mettre en œuvre des programmes culturels, éducatifs, de médiation et de valorisation des travaux de conservation et de restauration, ainsi que des métiers d'art et du patrimoine y concourant, auprès de tous les publics ».

- **2022, confirmation du bon fonctionnement des instances et de la solidité de l'organisation interne de l'établissement Rebâtir Notre-Dame de Paris**

L'année 2022 a confirmé le fonctionnement nominal des différentes instances de la gouvernance de l'établissement telles qu'elles sont prévues par le décret du 28 novembre 2019. Elles révèlent la mise en place d'un « *cadre solide et précis permettant le pilotage de l'établissement dans la transparence* » comme l'a relevé la Cour des comptes [3].

[1] Loi n° 2019-803 du 29 juillet 2019 pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet, article 9 : « Il est créé un établissement public de l'Etat à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture.

Cet établissement a pour mission d'assurer la conduite, la coordination et la réalisation des études et des opérations concourant à la conservation et à la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris. (...) ».

[2] Décret n° 2019-1250 du 28 novembre 2019 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

1.1- Le Conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'établissement, dont la composition permet une gouvernance adaptée qui fait place, aux côtés de l'Etat, à l'affectataire culturel et à la ville de Paris, s'est réuni sept fois [4], dans des formats divers (présentiel ou visioconférence). Plusieurs séances extraordinaires ont été motivées par l'examen de contrats ou conventions au montant excédant la délégation faite au président.

1.2- Le comité des donateurs

Ce comité est prévu par l'article 11 du décret n° 2019-1250 du 28 novembre 2019 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement. Jusqu'en 2021 il comprenait, 10 membres [5] représentant les donateurs. Son président avait souhaité disposer de la possibilité de faire entrer de nouveaux membres (20 au plus au total) en cas d'évolution du paysage des donateurs et cela d'autant plus que la souscription n'est pas close.

L'achèvement de la phase de sécurisation, l'entrée dans la restauration et la relative stabilisation des dons recueillis ont permis de procéder à l'élargissement de ce comité. La nomination de 9 nouveaux membres s'est effectuée à l'occasion de la séance du mois de juillet de l'année 2022 [6].

Le comité s'est réuni le 6 juillet 2022 d'une part, sa réunion de fin d'année programmée en décembre 2022 a dû être reportée au 12 janvier 2023 pour prendre en compte la disponibilité de plusieurs de ses membres.

Cette réunion a permis de présenter le bilan financier définitif de la phase de sécurisation ainsi que les premiers besoins identifiés pour les travaux de restauration complémentaires à ceux ayant permis la réouverture de la cathédrale fin 2024.

[3] Rapport de la Cour des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

[4] 8 février 2022, 15 mars 2022, 19 avril 2022, 1er juin 2022, 28 juin 2022, 29 novembre 2022 et 20 décembre 2022.

[5] Au 31 décembre 2020, outre le président de l'établissement, les membres du comité des donateurs sont :

- Le président de la Fondation Notre Dame, Mgr Michel Aupetit représenté par Robert Leblanc, vice-président.
- Le président de la Fondation du patrimoine, Guillaume Poitrinal
- Le président de la Fondation de France, Pierre Sellal
- Le président du Centre des monuments nationaux, Philippe Bélaval
- Le président de Friends of Notre-Dame de Paris, Michel Picaud
- Bernard Arnault représenté par Jean-Paul Claverie, conseiller du président de LVMH
- Françoise Bettencourt Meyers représentée par Olivier Brault, directeur général de la Fondation Bettencourt Schueller et Alexandre Benais, directeur général adjoint de Téthys
- François Pinault représenté par Jean-Jacques Aillagon, directeur général de Pinault Collection
- Le président-directeur général du groupe Total, Patrick Pouyanné représenté par Namita Shah, présidente de la Fondation Total
- Le président du groupe L'Oréal, Jean-Paul Agon représenté par Christophe Babule, directeur général administration et finances

[6] Décision n° 2022-08 du 5 juillet 2022 portant nomination des membres du comité des donateurs.

Sont ainsi admis les nouveaux membres suivants :

- Le président de Axa ou son représentant
- Le président du Groupe BPCE ou son représentant
- Le président de BNP Paribas ou son représentant
- Le président de la Société Générale ou son représentant
- Le président de la Fondation familles Martin et Olivier Bouygues/SCDM ou son représentant
- Le président de JCDecaux ou son représentant
- Le président de Fimalac ou son représentant
- Le président de Sanofi ou son représentant
- La présidente du conseil de la Région Ile-de-France ou son représentant

1.3- Le conseil scientifique

La loi du 29 juillet 2019 pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, a prévu, à son article 9, la création d'un Conseil scientifique placé auprès du président de l'établissement. Celui-ci est consulté sur les études et opérations de conservation et de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Le conseil scientifique s'est réuni deux fois, le 9 juin 2022 pour étudier le projet de sécurité incendie de la cathédrale restaurée ainsi que la maîtrise de l'impact environnemental lié à la restitution des couvertures en plomb de la cathédrale et le 17 novembre 2022 pour un point d'avancement de la restauration, notamment la reconstruction de la flèche de Viollet-le-Duc et la restauration des voûtes, ainsi qu'une présentation de la restauration et de l'extension de l'orgue de chœur.

Le comité de suivi du contrôle scientifique et technique s'est quant à lui réuni à cinq reprises en 2022, deux fois en mars, puis en avril, juillet, et octobre. Des points d'avancements réguliers des travaux de restauration lui ont été soumis afin de lui permettre un suivi et un contrôle régulier des opérations en cours et plus particulièrement des études de projet préparant les demandes d'autorisations de travaux.

1.4- Le comité d'audit et des investissements

Prévu par l'article 10 du décret institutif de l'établissement, le comité d'audit et des investissements est placé auprès du conseil d'administration, auquel il donne des avis et présente chaque année une analyse de la situation économique et financière de l'établissement, le comité suit le financement et l'exécution des dépenses et évalue la qualité du contrôle interne, budgétaire et comptable et du contrôle de gestion des risques.

Le comité d'audit et des investissements s'est réuni à cinq reprises en 2022 et s'est notamment consacré à l'examen des projets de budget, budget révisé, d'arrêté des comptes, ainsi qu'aux projets de marchés et conventions soumis à l'approbation du conseil d'administration.

1.5- Le contrat d'objectif et de performance

Le contrat d'objectif et de performance (COP) de l'établissement, approuvé par le conseil d'administration du 26 novembre 2020, a fait l'objet de son troisième rapport annuel de performance (RAP) en fin d'année 2022, lequel a constaté l'atteinte des objectifs de l'année. Il a été présenté au conseil d'administration qui l'a approuvé lors de sa séance du 14 mars 2023.

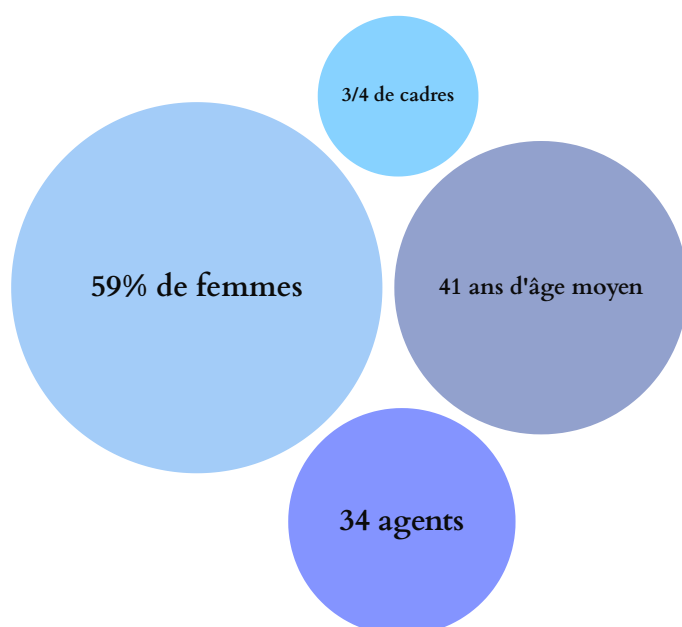
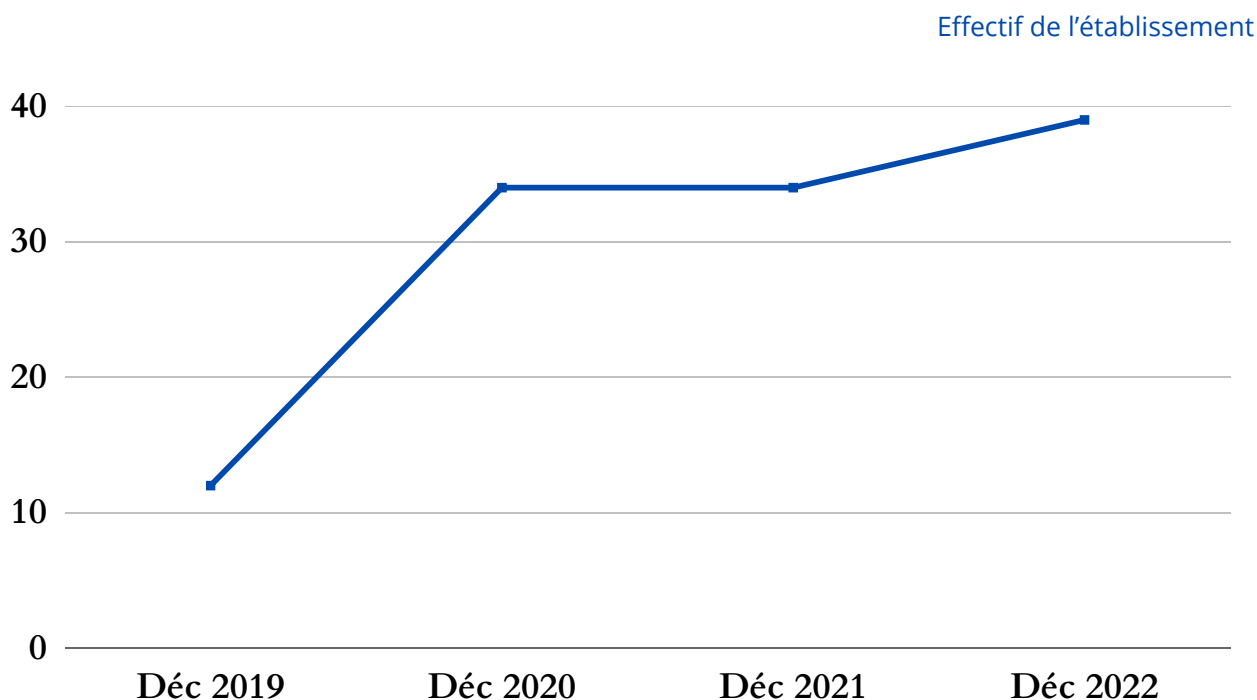
1.6- La gouvernance interne

Dirigé par son président, le général Jean-Louis Georgelin, assisté du directeur général délégué, Philippe Jost, l'établissement est organisé en trois directions :

- La direction des opérations (DO), sous la conduite de Stéphane Tissier jusqu'en mars 2022, remplacé à son départ de l'établissement par Sébastien Faure.
- Le secrétariat général (SG), sous la conduite de Maryline Guiry en 2022.
- La direction de la communication, du développement et de la programmation culturelle (DCDP), sous la conduite de Jérémie Patrier-Leitus jusqu'en juillet 2022, remplacé à partir d'octobre 2022 par Marie Yanowitz-Durand après un interim exercé par Maryline Guiry.

1.7- La gestion RH

Du point de vue des ressources humaines, après l'année de forte montée en puissance des effectifs en 2020 et la poursuite de cette progression en 2021, l'année 2022 a permis la stabilisation de l'effectif de l'établissement, porté à 39 agents au 31 décembre 2022, traduisant le recrutement de 9 agents et le départ de 8 agents.



Établissement public de mission concentré sur un projet unique et limité dans le temps, les cadres constituent près des trois quarts de ses effectifs.

L'âge moyen des agents au 31 décembre 2022 se situait quant à lui à 41ans et la proportion d'hommes et de femmes était respectivement de 41% et 59%.

Le plafond d'emplois de l'établissement pour 2022 s'établissait à 40,5 équivalents temps pleins travaillés (ETPT). Compte tenu des dates d'entrée des nouveaux arrivants ainsi que des vacances de postes ayant pu être constatées lorsque ces arrivées remplaçaient des départs, les emplois rémunérés par l'établissement ont représenté en 2022 un total de 34,7 ETPT, contre 29,7 en 2021 (+5 ETPT), conformément à la prévision établie lors du dernier budget rectificatif.

Alors même que le décret statutaire de l'établissement permet le recrutement de contractuels de droit privé, l'établissement n'y a toujours pas eu recours. Les personnels recrutés, issus du ministère de la culture et de ses établissements publics pour la plupart, sont quasi exclusivement des fonctionnaires détachés sur contrat ou des contractuels de droit public [7].

1.8- L'activité financière et budgétaire

L'année 2022 a permis la poursuite de la mise en œuvre de l'ensemble des outils budgétaires et comptables de l'établissement public mis en place en 2020, notamment la comptabilité analytique, selon les modalités d'élaboration approuvées par le conseil d'administration de l'établissement lors de sa séance du 26 novembre 2020.

Les outils de pilotage, de contrôle interne et de maîtrise des risques ont été mis en œuvre et actualisés autant que nécessaire. Il s'agit principalement du tableau de bord de l'établissement, du contrôle interne budgétaire et comptable, de la carte des risques associée à un plan d'action de maîtrise des risques ainsi que de l'audit interne dont la mise en œuvre a commencé en 2021.

La clôture des opérations de démontage des installations de chantier de la phase de sécurisation a été réalisée à l'été 2022, comme prévu. Les comptes de cette opération, qui avaient été révisés à la baisse en fin d'année 2021 (151 M€), ont ainsi pu être définitivement clos au dernier trimestre 2022. En cumul depuis avril 2019, les dépenses réalisées pour cette opération se sont élevées à 150,3 M€.

Les autorisations budgétaires sollicitées du conseil d'administration pour l'année 2022, en matière de dépenses, s'élevaient à 199,8 M€ en autorisations d'engagement (AE) et à 99,7 M€ en crédits de paiement (CP) à l'issue du dernier budget rectificatif de l'exercice.

Les dépenses exécutées se sont élevées à des niveaux très proches de ces prévisions, puisqu'elles s'établissent à 199,4 M€ en AE et 98,8 M€ en CP, soit à hauteur respective de 99,8% et 99,1% des montants votés.

Les recettes attendues (101,4 M€) ont toutes été constatées, qu'elles soient issues des versements par l'Etat des crédits versés aux fonds de concours ou des conventions de mécénat conclues en propre par l'établissement. Quelques dons et une recette domaniale ont par ailleurs été enregistrés en sus, en fin d'exercice, pour 0,1 M€, portant le total des recettes encaissées en 2022 à 101,5 M€.

[7] Au 31 décembre 2022, la répartition des agents par nature de statut est la suivante :

- Contractuels de droit public : 27 agents
- Contractuels de droit privé : 0 agents
- Fonctionnaires détachés sur contrat : 11 agents
- Mise à disposition contre prise en charge : 1 agent

Le solde budgétaire des opérations de l'exercice, tel qu'il ressortait des décaissements de dépenses et des encaissements de recettes constatés, s'est élevé à 2,7 M€, au lieu de 1,7 M€ estimé au dernier budget rectificatif. Le différentiel s'explique par les quelques recettes imprévues, pour 0,1 M€, et par le très léger écart entre prévision et exécution en dépenses, pour 0,9 M€.

En comptabilité générale, les charges et les produits inscrits au compte de résultat (respectivement 11,4 M€ et 10,8 M€), en droits constatés, ont fait apparaître un résultat négatif de 0,6 M€, un peu inférieur au déficit de 1,8 M€ attendu et l'excédent des ressources sur les investissements de l'exercice a conduit à un abondement du fonds de roulement de 2,8 M€. Le fonds de roulement s'élevait à 44,5 M€ et la trésorerie à 45,5 M€ au 31 décembre 2022, permettant de couvrir les premiers mois de dépense de l'exercice 2023 et d'assurer la fluidité du passage d'un exercice à l'autre.

2

2022, l'année de la contractualisation et du lancement des travaux de restauration de la cathédrale

2.1- Les travaux

L'année 2022 a été consacrée à l'achèvement des travaux préparatoires à la restauration, lancés dès 2021, à la contractualisation des marchés de travaux des sous-opérations concourant à l'opération de restauration de la cathédrale et au démarrage de ces premiers travaux. En parallèle, a également été menée la mutation de la base vie et des installations de chantier mettant celles-ci à la hauteur des besoins de la phase de restauration de la cathédrale après sa mise en sécurité.

- **L'achèvement des travaux préparatoires à la restauration lancés en 2021**

Les trois opérations préparatoires à la restauration amorcées en 2021 - le dépoussiérage de l'intégralité des élévations de la cathédrale, le dessalement de certaines voûtes (traitement de l'humidité) notamment dans le transept Sud, sur lesquelles des efflorescences de sels étaient apparues, et le curage de l'ensemble des installations techniques de la cathédrale - se sont achevées dans le courant de l'année 2022.

Ces opérations, préalables indispensables au démarrage de la restauration, ont marqué la transition entre la sécurisation de l'édifice et permis d'accompagner le démarrage des travaux de restauration dans de bonnes conditions.

L'opération de dépoussiérage des élévations de la cathédrale, démarrée en septembre 2021, s'est poursuivie pendant tout le premier semestre de l'année 2022 pour s'achever dans le courant du mois de juin. Elle a permis, en plus de faire baisser les dépôts de plomb liés à l'incendie, d'enlever grâce à une première aspiration complète des intérieurs de la cathédrale (depuis les voûtes jusqu'aux sols) l'ensemble des poussières déposées au fil du temps dans la cathédrale pour faciliter la réalisation des travaux ultérieurs.

Les efflorescences de sels constatées en début d'année 2021 sur les pierres de certaines voûtes, en raison du très fort taux d'humidité des pierres lié à l'excédent d'eau reçu lors de l'incendie et à la difficulté de l'évacuer, ont été traitées en 2022. Une opération de dessalement de ces voûtes, afin de stopper ce processus et d'assainir l'ouvrage avant le début de sa restauration, a été menée entre décembre 2021 et l'été 2022.

Enfin, l'opération de curage complet des réseaux a été préparée et a pu débuter dès le début de l'année 2022. Elle a consisté à retirer l'ensemble des câbles électriques, tuyaux de circulation de l'eau et du chauffage de la cathédrale, situés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment. Le bon achèvement, à l'été, de cette opération a permis d'anticiper la réinstallation d'un réseau plus discret et respectueux de l'édifice, conforme aux besoins contemporains et aux règles de sécurité.

En complément de ces travaux préparatoires, les opérations de récolte et de sciage des bois de chêne nécessaires à la reconstruction de la flèche, et des charpentes du transept, de la nef et du chœur se sont poursuivies. Les bois débités dans plus de quarante scieries partout en France ont pu être acheminés dans des centres de stockage puis transportés vers les ateliers des charpentiers au fur et à mesure de l'attribution des marchés de travaux correspondants.



Récolte et transport jusqu'en atelier des bois nécessaires à la reconstruction des charpentes et de la flèche de la cathédrale
David Bordes © Rebâtir Notre-Dame de Paris

Dans le prolongement de la convention de recherche et de développement partagés signée en 2020 entre l'établissement public et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) qui a permis l'identification et la sélection de pierres de restauration compatibles avec les pierres d'origine de la cathédrale Notre-Dame de Paris, un marché d'approvisionnement en pierres a pu être notifié dès le mois de février 2022.

En effet, le chantier nécessite un approvisionnement important en pierres, afin de remplacer celles disparues ou trop endommagées pour pouvoir être réemployées. Ces pierres de construction doivent être compatibles du point de vue esthétique et physico-chimique avec les pierres d'origine encore en place sur le monument, et pour certaines être disponibles en grandes dimensions. Le besoin total en pierre pour l'ensemble du chantier a été estimé par la maîtrise d'œuvre à environ 1350 m3 sciés 4 faces.

Parmi ce besoin total environ la moitié, qui doit servir à la reconstruction d'éléments sensibles des maçonneries, présente des exigences particulières. Ces pierres de remplacement correspondent aux « Bancs Francs Parisiens » et pierres équivalentes, pierres dures et demi-dures.

L'étude menée avec le BRGM a permis d'identifier la carrière de la Croix-Huyart, à Bonneuil-en-Valois dans l'Oise, comme étant la seule en mesure de fournir les blocs de pierres compatibles avec la catégorie de pierre dure et semi-dure. Sur la base de ce constat, l'établissement public a souhaité procéder à un achat direct afin de sécuriser la disponibilité des pierres et leur délai d'approvisionnement.

- **L'engagement des travaux de restauration**

L'année 2022 a été marquée par l'engagement de plusieurs travaux liés à la restauration de la cathédrale ainsi qu'à de nombreuses avancées significatives qui attestent que, sous l'impulsion de l'établissement public maître d'ouvrage et des architectes en chef des monuments historiques maîtres d'œuvre, le chantier a pu avancer avec dynamisme et franchir des jalons concrets qui préparent la réouverture de la cathédrale en 2024.

Le remplacement des pierres fragilisées par les hautes températures de l'incendie a débuté et est bien avancé. Cette opération a été plus particulièrement nécessaire là où s'appuieront les futures charpentes. C'est le cas par exemple des murs-bahuts qui se situent à la partie supérieure de la croisée du transept, aux quatre angles, là où reposera la flèche.

Les maçons-tailleurs de pierre ont achevé, en novembre, la reconstruction dans le bras nord du transept d'un voultain quasi-entier qui avait été éventré par la chute d'assemblages de la charpente lors de l'incendie. Pour ce faire, ils ont utilisé comme prévu les échafaudages, planchers et cintres en bois mis en place lors de la phase de sécurisation. La reconstruction de cette voûte a nécessité l'emploi de 14 m3 de pierres, taillées et mis en œuvre sur place par les compagnons.



Reconstruction d'un voultain dans le bras nord du transept
David Bordes © Rebâtir Notre-Dame de Paris



Les quatre demi-cintres, ossature éphémère
de la croisée du transept
David Bordes © Rebâtir Notre-Dame de Paris

En même temps, le remplacement des pierres fragilisées par les hautes températures de l'incendie a débuté. Cette opération a été plus particulièrement nécessaire là où s'appuieront les futures charpentes. C'est le cas par exemple des murs-bahuts qui se situent à la partie supérieure de la croisée du transept, aux quatre angles, là où reposera la flèche.

Le montage de l'échafaudage de 600 tonnes nécessaire aux travaux de reconstruction de la voûte de la croisée du transept et de la flèche s'est achevé pour sa première phase et a atteint une hauteur de 26 mètres. Il a été équipé d'un plancher sur lequel ont été posés à l'automne 2022 quatre demi-cintres en bois réalisés sur-mesure. Ceux-ci constituent l'ossature indispensable aux maçons-tailleurs de pierre qui ont commencé la reconstruction, à la fin de l'année 2022 des arcs de la voûte de la croisée du transept, entièrement détruite par l'incendie.

A l'été 2022, un atelier de sculpture a été installé sur le parvis. Il s'agit d'un dispositif inédit qui permet aux compagnons de travailler au plus près de la cathédrale en toute sécurité. Il a accueilli les premières équipes chargées de réaliser les sculptures neuves qui viendront remplacer celles trop altérées ou détruites. La copie des quatre anges qui ornent l'anneau de compression – encore appelé « oculus zénithal » – de la voûte de la croisée, a pu y être achevée au cours du dernier trimestre de l'année 2022.



Copie de l'ange, réalisés par les sculpteurs, ornant l'oculus zénithal en cours d'installation.
Davis Bordes © Rebâtir Notre-Dame de Paris

En parallèle, les travaux de restauration intérieure ont démarré dès le mois de mars. Il s'agit du nettoyage et de la restauration simultanée des 42 000 m² des murs intérieurs de la cathédrale (grand vaisseau, collatéraux, déambulatoire, ainsi que l'ensemble des 24 chapelles que compte l'édifice). Ils ont progressé à un bon rythme tout au long de l'année 2022 en mobilisant de nombreux artisans et ateliers d'art et ont particulièrement bien avancé. Ainsi, l'échafaudage du bras sud du transept – dont les restaurations se sont achevées – a pu être démonté en fin d'année. La restauration des nombreux décors (peintures murales, ferronneries, menuiseries, vitraux des chapelles et des tribunes, sculptures) ainsi que des chefs-d'œuvre abrités par la cathédrale, épargnés par l'incendie – tels que la clôture du chœur, sculpture gothique datant du 14^e siècle –, ont également pu débuter. Le bon avancement de ces travaux permet d'ores et déjà d'en redécouvrir la beauté et la richesse.



La vue dégagée des voûtes du bras sud du transept, une fois les échafaudages démontés
Davis Bordes © Rebâtir Notre-Dame de Paris

L'année 2022 a donc permis la forte montée en puissance des travaux de restauration à l'intérieur de la cathédrale conformément à la planification du chantier. En fin d'année, le nombre moyen de compagnon mobilisé chaque jour sur le chantier approchait les quatre cents. En y ajoutant tous les chantiers en cours hors de la cathédrale (facteurs d'orgue, ateliers de vitraillistes, charpentiers, carrières de pierres, bureaux d'études spécialisés...) c'est, chaque jour, près de 1000 personnes qui étaient à l'œuvre partout en France pour participer à la restauration de la cathédrale.

- **La mutation de la base vie et des installations de chantier**

Afin d'accueillir un nombre croissant de compagnons pendant la phase de restauration de la cathédrale, la base vie héritée de la phase de sécurisation a été repensée. Une mutation en trois étapes s'est déroulée entre les mois de mars et de novembre pour porter sa capacité d'accueil à plus de 500 personnes simultanément et permettre à la maîtrise d'ouvrage, à la maîtrise d'œuvre et aux entreprises de travailler dans les meilleures conditions compte tenu de l'ampleur de la coactivité. Il s'agit par exemple des moyens de levage (grues), des bungalows de chantier qui abritent les bureaux, vestiaires, douches, réfectoires...

Cette opération a été réalisée avec le mécénat de Loxam pour l'installation des modules du bâtiment qui accueillent la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Le complément de la base vie a quant à lui été aménagé par l'entreprise Algeco dont le marché avait été notifié le 30 décembre 2021.

Dans le cadre du déploiement de cette nouvelle base-vie, un espace restauration a également été installé pour les acteurs du chantier. Sodexo qui fournit gracieusement les repas des compagnons sur la base vie depuis près de deux ans a en effet exprimé le souhait de prolonger son soutien en faveur de la cathédrale à travers un mécénat de compétence.

2.2- L'activité contractuelle

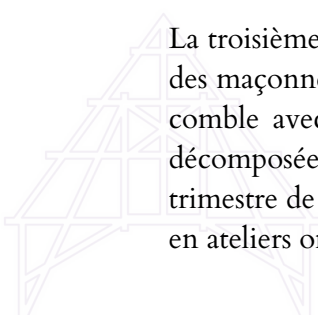
Pendant l'achèvement des opérations de clôture des marchés de la sécurisation, l'établissement public a mené une activité contractuelle extrêmement intense tout au long de l'année 2022. Elle a consisté à poursuivre ou engager les consultations, le plus souvent des appels d'offres ouverts, de prestations ou de travaux liées aux opérations de restauration, dont les premières avaient été lancées dès le deuxième semestre de l'année 2021. En effet, avec l'achèvement de la phase de sécurisation de la cathédrale, l'établissement avait mis fin au régime de l'urgence impérieuse

- **La contractualisation de la phase de restauration**

La phase de restauration avait été anticipée dès l'année 2020 avec l'engagement des études préalables, puis de diagnostic et de projet, afin de prendre la suite de la phase de sécurisation, achevée à la fin de l'été 2021, sans aucune perte de temps. Cinq sous-opérations ont été engagées, sur la base de critères géographiques, calendaires et de priorité d'achèvement. Ces sous-opérations font l'objet chacune de plusieurs lots de travaux .

La première sous-opération concerne tous les nettoyages intérieurs de la cathédrale, le traitement des baies hautes (vitraux et remplacements) et toute la mise hors d'eau des parties basses de la cathédrale, collatéraux, déambulatoire et chapelles. C'est dans ce cadre qu'ont notamment été déployés les procédés de nettoyage élaborés lors des chantiers tests dans les chapelles. Ce premier appel d'offres comprend 37 lots qui correspondent à des découpages par corps de métiers mais aussi par zones géographiques de la cathédrale et concernent de nombreux métiers d'art (vitraux, peintures, ferronneries etc.). La consultation lancée dès le début du mois d'octobre 2021 a permis de recevoir, dans le courant du mois de novembre 2021 des offres satisfaisantes, de bonne qualité et en quantité suffisante. L'ensemble des 37 lots a été attribué en début d'année 2022 et les travaux ont pu démarrer dès le mois de mars 2022.

La deuxième sous-opération, hautement emblématique, est consacrée à la restauration du transept de la cathédrale, incluant la reconstruction de la flèche de Viollet-le-Duc, de la voûte effondrée de la croisée du transept, et des charpentes et couvertures des deux bras du transept. Elle est décomposée en 7 lots qui ont été attribués dans le courant du deuxième trimestre 2022. Les travaux ont été aussitôt engagés avec notamment le montage de l'échafaudage prévu pour permettre la reconstruction de la voûte effondrée de la croisée du transept et la reconstruction de la flèche.



La troisième sous-opération concerne le chœur et la nef avec la restauration des maçonneries incendiées (les murs bahuts, les voûtes effondrées, le grand comble avec sa charpente en chêne et sa couverture en plomb). Elle est décomposée en 15 lots qui ont été attribués dans le courant du troisième trimestre de l'année 2022. Les études d'exécution et les travaux préparatoires en ateliers ont quant à eux pu être engagés dès la fin de l'année 2022.

La quatrième sous-opération est consacrée aux installations techniques de la cathédrale (réseaux électriques, chauffage), à la sécurité incendie et aux travaux d'accompagnement architectural permettant le passage des câbles et des réseaux. Elle est décomposée en 12 lots dont un macrolot technique. 8 lots dont le macrolot ont pu être attribués dès le quatrième trimestre de 2022.

Enfin la cinquième sous-opération qui s'intéresse à la restauration des beffrois (en particulier le beffroi dans la tour Nord abîmé par l'incendie) et aux aménagements liés au parcours du public dans les tours a été préparée afin de permettre le lancement de la consultation des entreprises dans le courant du premier trimestre de l'année 2023.

Cette séquence de consultations et appels d'offres a représenté une part importante de l'activité de l'établissement pendant toute l'année 2022. Les résultats en ont été très positifs avec des offres de grande qualité reçues pour tous les lots. Au total, la concurrence a joué son rôle et tous les lots ont jusqu'à présent pu être servis alors même que les exigences techniques des cahiers des charges étaient souvent très élevées, en proportion de la très haute qualité recherchée pour la cathédrale.

Ainsi l'établissement a reçu en moyenne 3,4 offres par lot pour les 70 marchés qui ont été notifiés en 2022 (nettoyage intérieur, flèche/transept, chœur/nef et lots techniques). Le nombre d'offres reçues pour ces quatre premières sous-opérations s'est élevé à 238.

Ces résultats sont très satisfaisants et sécurisent le déroulement à venir des travaux. Les campagnes de communication et le sourcing effectués en amont des publications des consultations ont porté leurs fruits.

2.3- Le volet financier des travaux

D'un point de vue budgétaire et financier, en plus de la clôture des opérations de sécurisation et de consolidation, l'établissement a procédé au premier semestre 2022 à une actualisation du montant de la prévision budgétaire attachée à la phase de restauration qui avait été construite en 2021 en accompagnement de l'élaboration du programme de travaux. Cet ajustement a permis de tenir compte des dernières estimations connues sur chacune des composantes de l'opération.

En effet, l'avancement des études ainsi que celui des procédures d'appels d'offres en cours a permis de disposer, selon les sous-opérations considérées, de chiffrages résultant d'études d'avant-projet, d'études de projet ou de marchés notifiés. Seuls quelques postes n'avaient pas fait encore l'objet en juin 2022 d'études nouvelles et sont demeurés chiffrés sur la base des données issues du diagnostic. L'avancement des études et des consultations sur chaque sous-opération a également permis d'affiner la provision pour aléas qui avait été constituée. Enfin, une attention toute particulière a été donnée au chiffrage de la provision pour hausse de prix, dans le contexte inflationniste actuel.

Au total, grâce aux bons résultats des consultations, l'impact de la révision à la hausse des projections d'inflation a pu être absorbé.

3

La valorisation du chantier et des métiers

Comme cela est prévu par son décret statutaire l'établissement public « assure la mise en valeur du chantier, y compris dans sa dimension internationale, et des savoir-faire nécessaires pour la conduite des opérations mentionnées et en assure la mise en œuvre auprès de tous les publics ».

L'établissement public a donc poursuivi activement sa mission de mise en valeur du chantier et des savoir-faire qui y sont mobilisés à travers des actions de programmation et de médiation culturelle auprès de tous les publics, de communication audiovisuelle et numérique et de communication auprès de la presse et des médias. Celles-ci avaient été décrites dans le projet scientifique et culturel qui a été adopté par le conseil d'administration lors de sa séance du 30 novembre 2021.

3.1- Programmation et médiation culturelle

Les actions décrites dans le projet scientifique et culturel s'articulent autour de plusieurs axes :

- Une programmation pluriannuelle d'événements culturels s'inscrivant dans les calendriers des manifestations nationales
- Des expositions temporaires au plus près de la cathédrale
- Une maison du chantier et des métiers à proximité immédiate de la cathédrale
- Des expositions en France et à l'étranger grâce à des partenariats
- Un programme pluriannuel de conférences
- Des partenariats autour de projets éditoriaux
- Des outils adaptés pour la médiation culturelle, notamment à destination des publics scolaires.

De nombreux projets ont ainsi vu le jour en 2022.

L'établissement a participé aux Journées européennes des métiers d'art, du 28 mars au 3 avril 2022, à travers un cycle de rencontres, ateliers et démonstrations à la Cité de l'architecture et du patrimoine et un village des métiers d'art au Collège des Bernardins.

Lors de la 39ème édition des Journées européennes du patrimoine, organisées les 17 et 18 septembre, l'établissement a offert aux visiteurs la possibilité de découvrir un véritable Village du chantier. Un parcours leur a permis de se familiariser avec les différentes composantes du chantier de Notre-Dame : le pilotage (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre), les fouilles archéologiques, les opérations préparatoires à la restauration (curage des réseaux techniques, dessalement des pierres, dépoussiérage des intérieurs), la restauration intérieure (restauration des sculptures en pierre, restaurateurs des peintures murales, facteurs d'orgues et maîtres verriers), la restauration de la flèche et du transept (bûcherons, charpentiers, carriers, maçons-tailleurs de pierre...).

Avec plus de 20 000 visiteurs cette édition a été un grand succès. Elle s'est hissée à la troisième place des manifestations les plus visitées en France à l'occasion de cet événement.



David Bordes © Rebâtir Notre-Dame de Paris

Deux expositions ont par ailleurs été présentées dans le cadre de partenariats : l'exposition « Notre-Dame de Paris, l'exposition augmentée » au Collège des Bernardins et l'exposition « Eternelle Notre-Dame » à l'espace Grande Arche de La Défense.

Un cycle de trois conférences a été proposé au Collège des Bernardins, intitulé « Les mercredis de Notre-Dame », permettant de revenir sur les grands enjeux de la restauration. Trois conférences en ligne ont également été présentées à destination de publics étrangers en partenariat avec les instituts français et l'alliance française, notamment à New-York, Hong-Kong et Singapour.

Une installation sonore intitulée « Silent Echoes of Notre-Dame », due à l'artiste américain Bill Fontana, a été présentée au Centre Pompidou au premier semestre.

Enfin, le projet de maison du chantier et des métiers est entré dans sa phase de mise en œuvre, avec l'objectif d'une inauguration au premier trimestre de 2023. Cet espace dédié au chantier sera installé sous le parvis, dans l'Espace Notre-Dame où sera également hébergée l'exposition « Eternelle Notre-Dame ». Il visera à offrir un lieu d'information gratuit sur le chantier, à présenter les métiers mobilisés ainsi que les opérations de restauration en cours, à s'adresser à tous les publics et notamment à sensibiliser les plus jeunes et les scolaires aux métiers du patrimoine et aux enjeux de la restauration.

3.2- Actions en faveur de l'apprentissage

Le chantier de Notre-Dame de Paris ainsi que toutes les actions de mise en valeur menées par l'établissement public permettent ainsi de mettre en avant les métiers d'art et du patrimoine, indispensable à la réalisation des travaux. Afin de contribuer au renforcement de ces filières, l'établissement avait conclu en 2021 un contrat avec l'association Ensemble Paris Emploi et Compétences (EPEC), de façon à faciliter l'insertion et la mise en œuvre de clauses spécifiques dans ses marchés publics, destinées à favoriser l'accueil d'apprentis sur le chantier ou de personnes éloignées de l'emploi.

En 2022, un total de 28 marchés intégrant une clause sociale a été notifié, après un examen rigoureux réalisé avec l'EPEC des potentialités de l'ensemble de l'opération de restauration.

Ces clauses ont permis la réalisation de plus de 4 000 heures d'insertion dès la première année du chantier de restauration, correspondant pour 30% à des contrats d'apprentissage, pour 44% à des contrats de travail temporaire d'insertion et pour 25% à des contrats d'intérim classiques.

Ces contrats se rapportent aux métiers de conducteur de travaux (15% des heures), de maçon (44%), de tailleur de pierre (29%) ou encore de manœuvre de gros-œuvre (11%). Les contrats d'apprentissage ne débutant qu'avec l'année scolaire, en septembre, ils ont généré un faible nombre d'heures en 2022, mais constituent l'un des axes prioritaires de travail avec les entreprises et prendront pleinement leur envol en 2023.

3.3- Communication auprès des donateurs et du public

La mission d'information de l'établissement public Rebâtir Notre-Dame de Paris est essentielle pour répondre au vif intérêt des 340 000 donateurs, du public ainsi que de la presse et des médias pour le chantier, qui a succédé à l'émotion suscitée par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

A cette fin, des outils de communication adaptés ont été mis en place afin d'informer ces différentes parties prenantes sur le déroulement du chantier.

Le public ne pouvant pas accéder au chantier, l'établissement public développe de nombreux contenus photos et vidéos permettant de présenter de manière didactique, pédagogique et attractive les différentes opérations et les métiers. Les comptes sociaux de l'établissement ont totalisé plus de 40 300 abonnements au 31 décembre 2022, soit plus du double de l'année précédente. Le lancement d'une chaîne YouTube à l'automne 2022 a par ailleurs permis de démultiplier le public des vidéos publiées sur les réseaux sociaux, qui ont totalisé près de 460 000 vues.



@rebatirnotredamedeparis



Etablissement public
Rebâtir Notre-Dame de Paris



Rebâtir Notre-Dame de Paris



@Rebâtir Notre-Dame de Paris

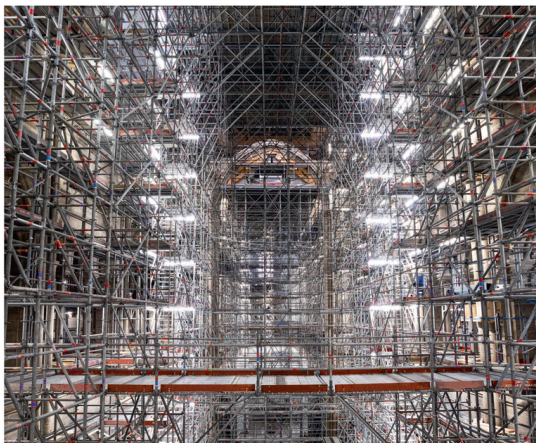
La presse et les médias restent par ailleurs, pour l'établissement, un canal majeur et stratégique pour informer le public sur l'avancée du chantier, valoriser auprès du plus grand nombre les métiers et les savoir-faire qui contribuent à la renaissance de la cathédrale et promouvoir les actions de programmation et de médiation culturelle. L'établissement poursuit ses actions à destination de la presse et des médias français et étrangers, par l'organisation de visites de presse dans les ateliers des entreprises et ateliers d'art et l'envoi régulier de communiqués de presse présentant les principales opérations du chantier et les métiers associés, mais aussi par l'organisation de visites ponctuelles sur le chantier pour le besoin de reportages ou de documentaires.

Enfin, de l'exigence d'information pour les donateurs de la cathédrale est née La Fabrique de Notre-Dame, véritable journal de bord du chantier. Sur une idée et sous la direction éditoriale de l'établissement public, en partenariat avec Connaissance des Arts, ce magazine semestriel accompagne la restauration de la cathédrale tout au long des travaux et permet à chacun de vivre le chantier de l'intérieur et de participer à cette aventure collective sans précédent. Le numéro trois a été édité en juin et le numéro quatre en décembre. Envoyé aux donateurs en version électronique ou en version papier, il rencontre également un accueil favorable dans les points de ventes. L'intégralité des bénéfices contribue au financement des travaux de restauration.

En complément, l'établissement public informe également de façon plus personnelle les fondations et les grands donateurs à travers l'envoi d'un bulletin d'information bimestriel sous forme de lettre électronique.

LA FABRIQUE DE NOTRE-DAME

JOURNAL DE LA RESTAURATION n°3



ÉTABLISSEMENT PUBLIC CHARGÉ DE LA CONSERVATION ET DE
LA RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME DE PARIS

LA FABRIQUE DE NOTRE-DAME

JOURNAL DE LA RESTAURATION n°4



ÉTABLISSEMENT PUBLIC CHARGÉ DE LA CONSERVATION ET DE
LA RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME DE PARIS